Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2026-2028

APEF
Période : 2026-2028

1. Introduction

APEF s'engage dans une démarche d'amélioration continue de l'accessibilité de ses services numériques afin de permettre au plus grand nombre, notamment aux personnes en situation de handicap, d'accéder à ses contenus et services.

En 2026, APEF a engagé un projet de refonte de son site internet. La prise en compte de l'accessibilité numérique et des exigences du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) a été intégrée à ce projet.

Cette refonte constitue une étape structurante de la démarche d'accessibilité numérique d'APEF.

Le présent schéma pluriannuel définit la stratégie mise en œuvre par APEF pour la période 2026-2028 afin d'évaluer, d'améliorer et de maintenir dans le temps l'accessibilité de ses services numériques.

Cette démarche repose notamment sur :

- la prise en compte de l'accessibilité dans le cadre de la refonte du site internet ;
- l'évaluation du niveau d'accessibilité du nouveau site ;
- l'identification et la priorisation des éventuelles non-conformités ;
- la mise en œuvre progressive des corrections nécessaires ;
- la sensibilisation des personnes participant à la conception, au développement et à la publication des contenus numériques ;
- l'intégration progressive de l'accessibilité dans les futurs projets et évolutions numériques.

Le présent schéma est décliné en plans d'actions annuels permettant de suivre les actions réalisées et programmées.

2. Contexte de la démarche

Jusqu'en 2026, APEF disposait d'une précédente version de son site internet apef.fr.

Dans le cadre de l'évolution de ses services numériques, APEF a engagé en 2026 un projet de refonte de son site internet.

La prise en compte des exigences d'accessibilité numérique et du RGAA fait partie intégrante de ce projet de refonte.

La démarche engagée vise ainsi non seulement à évaluer le niveau d'accessibilité du nouveau site, mais également à inscrire progressivement l'accessibilité numérique dans les pratiques de conception, de développement, de maintenance et de production de contenus.

3. Périmètre

Le présent schéma concerne en priorité le nouveau site internet APEF ainsi que ses contenus et fonctionnalités numériques.

Le périmètre pourra évoluer au cours de la période 2026-2028 en fonction des services numériques proposés par APEF et des besoins identifiés.

Un recensement des services numériques entrant dans le périmètre de la démarche d'accessibilité pourra être effectué et actualisé au cours de la période couverte par le présent schéma.

4. Gouvernance et pilotage

La démarche d'accessibilité numérique est suivie par les équipes APEF concernées par la gestion et l'évolution du site internet, en collaboration avec les prestataires intervenant dans sa conception, son développement ou sa maintenance.

Le pilotage de la démarche a notamment pour objectifs de :

- coordonner les actions liées à l'accessibilité numérique ;
- assurer le suivi des audits et des plans de correction ;
- sensibiliser les différentes parties prenantes ;
- favoriser la prise en compte de l'accessibilité lors des évolutions du site ;
- suivre les demandes et retours concernant l'accessibilité ;
- mettre à jour le schéma pluriannuel et les plans d'actions annuels.

5. Prise en compte de l'accessibilité dans la refonte du site

Le projet de refonte du site internet engagé en 2026 intègre la prise en compte de l'accessibilité numérique et des exigences du RGAA.

Cette démarche concerne notamment, selon les composants et fonctionnalités du site :

- la structure et la hiérarchisation des contenus ;
- la navigation ;
- l'utilisation du clavier ;
- les alternatives textuelles des contenus non textuels ;
- les contrastes et la lisibilité ;
- les liens et boutons ;
- les formulaires ;
- les composants interactifs ;
- les contenus multimédias ;
- la compatibilité avec les technologies d'assistance.

La conformité effective du site sera évaluée dans le cadre d'un audit d'accessibilité réalisé après sa mise en œuvre.

6. Audit d'accessibilité

Un **audit d'accessibilité du nouveau site internet est prévu en octobre 2026**.

Cet audit, réalisé sur la base du référentiel applicable à cette date, permettra :

- d'établir le niveau de conformité du site ;
- d'identifier les critères conformes et non conformes ;
- d'identifier les difficultés susceptibles d'affecter l'accès aux contenus ou fonctionnalités ;
- de déterminer les actions correctives nécessaires ;
- de prioriser les corrections en fonction de leur impact sur les utilisateurs.

À l'issue de l'audit, la déclaration d'accessibilité du site sera établie ou actualisée afin de présenter le niveau de conformité effectivement constaté.

7. Traitement des non-conformités

Les éventuelles non-conformités identifiées lors de l'audit feront l'objet d'un plan de correction progressif.

La priorisation des corrections prendra notamment en compte :

- leur impact sur les personnes en situation de handicap ;
- leur caractère bloquant ou fortement gênant ;

- l’importance des parcours utilisateurs concernés ;
- la fréquence d’utilisation des pages et fonctionnalités ;
- la complexité technique et les délais de mise en œuvre.

Les corrections pourront concerner les aspects techniques, graphiques, ergonomiques ou éditoriaux du site.

Des contrôles complémentaires pourront être réalisés afin de vérifier l’efficacité des corrections apportées.

8. Sensibilisation et montée en compétence

APEF souhaite accompagner progressivement les personnes participant à la production et à la gestion de ses services numériques dans la prise en compte de l’accessibilité.

Cette démarche pourra notamment concerner les équipes intervenant sur :

- la gestion du site ;
- la communication ;
- la création et la publication des contenus ;
- le webdesign ;
- le développement et la maintenance technique.

Des ressources, bonnes pratiques et actions de sensibilisation pourront être mises à leur disposition.

9. Prise en compte de l’accessibilité dans les évolutions futures

Au-delà de la refonte réalisée en 2026, APEF souhaite inscrire l’accessibilité numérique dans une démarche d’amélioration continue.

Une attention particulière sera progressivement portée à l’accessibilité lors :

- de la création de nouvelles pages ou contenus ;
- de l’ajout de nouvelles fonctionnalités ;
- des évolutions graphiques et techniques ;
- des opérations de maintenance ;
- du recours à de nouveaux outils ou composants ;
- de la sélection et du pilotage des prestataires numériques.

L’objectif est de limiter l’apparition de nouvelles non-conformités à mesure que le site évolue.

10. Retours des utilisateurs

APEF souhaite permettre aux utilisateurs rencontrant une difficulté d'accessibilité de la signaler.

Les modalités de contact sont précisées dans la déclaration d'accessibilité du site.

Les retours reçus pourront être utilisés pour identifier des difficultés et contribuer à la priorisation des améliorations à apporter.

11. Programmation 2026-2028

2026 – Refonte, évaluation et structuration

L'année 2026 constitue l'année de lancement et de structuration de la démarche.

Les principales actions sont :

- lancement du projet de refonte du site apef.fr ;
- intégration de la prise en compte du RGAA dans le projet de refonte ;
- conception et développement du nouveau site en tenant compte des exigences d'accessibilité ;
- formalisation de la politique d'accessibilité numérique ;
- publication du schéma pluriannuel 2026-2028 ;
- publication du plan d'actions 2026 ;
- réalisation d'un audit d'accessibilité en octobre 2026 ;
- analyse des résultats de l'audit ;
- établissement ou actualisation de la déclaration d'accessibilité ;
- identification et priorisation des éventuelles actions correctives ;
- engagement des premières corrections lorsque leur réalisation est possible en 2026.

2027 – Corrections et consolidation

Sur la base des résultats de l'audit réalisé en 2026, l'année 2027 sera principalement consacrée à la poursuite de l'amélioration de l'accessibilité du site.

Les actions envisagées comprennent :

- correction progressive des non-conformités identifiées ;
- traitement prioritaire des problèmes ayant le plus fort impact sur les utilisateurs ;
- contrôle des corrections réalisées ;
- actualisation de la déclaration d'accessibilité lorsque nécessaire ;
- sensibilisation des équipes intervenant sur les services numériques ;
- renforcement de la prise en compte de l'accessibilité dans les évolutions du site ;

- bilan des actions réalisées.

2028 – Pérennisation et amélioration continue

L’année 2028 aura pour objectif de consolider la démarche et d’inscrire durablement l’accessibilité dans les pratiques numériques d’APEF.

Les actions pourront notamment comprendre :

- poursuite du traitement des éventuelles non-conformités restantes ;
- réalisation de contrôles ou d’un nouvel audit selon les besoins et évolutions du site ;
- amélioration des processus internes de conception et de publication ;
- poursuite de la sensibilisation des équipes ;
- suivi des évolutions réglementaires et du référentiel ;
- prise en compte de l’accessibilité dans les nouveaux projets numériques ;
- bilan du schéma 2026-2028 et préparation de la programmation suivante.

12. Suivi du schéma

Le présent schéma est décliné en plans d’actions annuels.

Chaque plan précise les actions prévues pour l’année concernée et permet de suivre leur état d’avancement.

À compter du plan 2027, un bilan des actions réalisées au cours de l’année précédente permettra d’évaluer l’avancement de la démarche et d’ajuster les priorités si nécessaire.